

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 17 – 2008-5681 du 20 novembre 2008 portant délégation de signature au responsable du pôle
« cohérence système inspection, production industrielle » RATP/unité Voie**

NOR : *DEVT0829346S*

Le directeur de l'unité Voie,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note générale n° 5540) au directeur de département Didier Bense par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 31 mai 2005 (note de département n° 2005-016) par le directeur de département Est au directeur de l'unité Voie,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Gérard Freville, responsable du pôle cohérence système inspection, production industrielle, à l'effet de signer, en son nom les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes des articles 1 et 2 de la délégation de pouvoirs susmentionnée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard Freville, responsable du pôle « cohérence système inspection, production industrielle » de donner délégation à : M. Thierry Chevillon responsable du pôle « maintenance opérationnelle », ou à M. Michel Jouve, responsable du pôle « soutien logistique intégré », ou à M. Rémi Grebille, responsable du pôle « études de maintenance patrimoniale », à l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée 2005-02 publiée à la date du 1^{er} février 2005.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 20 novembre 2008.

*Le directeur de l'unité
Voie,
B. Bellec*